

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 18 mars 2019

---

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2019 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le dix-huit mars deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Lysiane Balan, Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Martine Guitton, Cécile Meunier et Michèle Tondereau, messieurs Philippe Bellanger, Étienne Lepage, Joseph Limouzin, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Jean-François Lhommeau et Maxime Picaud, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Michèle Tondereau est désignée pour remplir cette fonction.

---

## ORDRE DU JOUR :

### 1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du lundi 28 janvier 2019

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité.

### 2) Déconventionnement du logement 1 résidence de la vallée

Madame le Maire donne lecture du courrier de Claire Dubois en date du 13 février 2019, dans lequel cette dernière fait une proposition d'achat à 63 000 €.

Les logements communaux qui sont mis en location, sont conventionnés avec la CAF, c'est-à-dire que les loyers de ces logements sont plafonnés. Les locataires de ces logements peuvent percevoir une allocation d'aide personnalisée au logement (APL).

Dans le but de mettre en vente le logement situé au 1 Résidence de la Vallée loué actuellement par Claire Dubois, il est nécessaire de le déconventionner auprès des services habilités.

Madame le Maire demande l'autorisation de déconventionner ce logement et l'autorisation de signature pour tous documents se rapportant à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à déconventionner le logement au 1 résidence de la Vallée et à signer tous documents relatifs à ce sujet.

### 3) Bail presbytère

La commune a fini la rénovation du presbytère afin qu'il puisse être habité au 14 mars 2018 par monsieur Michel Lemaire.

Le conseil municipal a validé l'absence de loyer pendant la durée de location par le diocèse.

Maitre David Ravin, notaire à Vendôme, nous a préparé un projet de bail. La durée de ce bail est de 8 ans et il sera établi du 15 mars 2018 au 14 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le bail pour le presbytère.

#### **4) Ressources humaines : transformation de poste**

Le poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet est transformé en deux postes : un d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 17,50 h et l'autre d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 17,50 h.

L'agent concerné a donné son accord.

Le comité technique (CT) du centre départemental de gestion de la fonction publique territorial de Loir-et-Cher a donné un avis favorable pour la modification du poste actuel en deux postes de filières différentes.

Cette modification n'entraîne pas de coût supplémentaire à la collectivité.

Madame le Maire demande l'autorisation :

- de supprimer le poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) au 31/03/2019,
- de créer dès le 1<sup>er</sup> avril 2019 un poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 17,50/35h et un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 17,50/35h,
- de signer tous documents relatifs à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité madame le Maire :

- à supprimer le poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) au 31/03/2019,
- à créer dès le 1<sup>er</sup> avril 2019 un poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 17,50/35h et un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 17,50/35h,
- à signer tous documents relatifs à ce sujet.

#### **5) Compte-rendu des commissions**

- La parole est laissée à Étienne Lepage.

Une formation défibrillateur est organisée le samedi 23 mars de 10 à 12h au foyer communal. Elle est ouverte aux agents communaux et à l'ensemble des Selommois. Un mail de rappel sera fait vers les agents et les écoles.

Information sur le personnel communal : recrutement en CDD de Kelly Malbrun en remplacement d'Évelyne Dorison à compter du 27 février 2019, jusqu'au 30 août 2019, avec une période d'essai de 3 semaines.

La CATV a été informée de son recrutement et devrait la contacter prochainement pour réaliser le ménage de la médiathèque (un temps de travail supplémentaire de 5/35h).

Information sur la journée de grève : les enseignants de l'école élémentaire seront en grève le mardi 19 mars 2019. Vu que 4 enseignants sur 6 sont en grève (soit plus de 25%), un service minimum est mis en place par la collectivité et devrait accueillir environ 17 enfants.

Ce service minimum est une obligation pour les communes et entraîne des coûts supplémentaires en frais de personnel.

Affaires scolaires : l'inspection académique nous a informé par mail en date du 26 février 2019 :

- d'une probable fermeture de classe élémentaire à la rentrée scolaire de septembre 2019. Le nombre de classes élémentaires passerait de 4 avec 76 enfants actuellement à 3 classes avec un effectif estimatif de 73 enfants (soit 24 enfants par classe). Effectivement les effectifs totaux des deux écoles de Selommes vont en diminuant sur les années à venir.
- en conséquence, cela entraîne également un retrait d'un quart de poste de direction (0.25 ETP : équivalent temps plein).

Étienne Lepage rappelle que l'école élémentaire possède une classe dite berceau, c'est-à-dire une classe qui est dédiée spécifiquement aux jeunes stagiaires récemment diplômés.

L'école élémentaire va créer une signalétique en mosaïque et une figure de Marie Curie. Les élèves vont proposer une esquisse pour validation par la commune.

Un contact avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a été pris pour la future installation des nichoirs à chouettes effraie dans le clocher. Sur demande de madame le Maire, des animations seront faites auprès des écoles.

Le Syndicat de Pays Vendômois, soucieux de la santé des enfants, propose des contrôles à titre gratuit de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles. La commune a fait la demande pour les deux écoles de Selommes. Madame le Maire rappelle que les communes ont l'obligation de réaliser des bilans de contrôle afin de s'assurer des bonnes conditions de vie dans les bâtiments publics.

Étienne Lepage propose de prendre la restauration du centre de loisirs de juillet 2019 auprès de l'EHPAD de Selommes, comme cela est fait actuellement pour les mercredis. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Michèle Tondereau informe que le conteneur acheté récemment pour la liaison chaude n'est pas utilisé correctement. Étienne Lepage confirme les dires et précise que le nouveau conteneur ne s'empile pas avec les autres et cela contraint les agents à utiliser les anciens. Madame le Maire et plusieurs élus rappellent que le nouveau conteneur a coûté très cher (1 583.04 € TTC) parce que c'était le modèle qu'il fallait pour travailler dans de bonnes conditions. La situation va être discutée avec les agents concernés.

Joseph Limouzin demande des nouvelles de l'intégration de Justin Chesneau depuis la rentrée scolaire. Madame le Maire et Étienne Lepage confirment que la situation de l'enfant par rapport aux enseignants est satisfaisante et rappellent les modalités de dérogation scolaire. Le choix fait d'intégrer Justin a été le bon.

- La parole est laissée à Isabelle Brillard.

Commission cadre de vie et environnement : le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2019 est présenté. La réunion s'est tenue au Château de Pointfonds et au lavoir, en présence de l'association du Patrimoine.

Les travaux évoqués sont :

- au château : clôture à refaire, les piliers en pierre, mur côté jardin, enlever les pierres tombales qui servent de tables, insert, façade du château,
- au lavoir : plantation d'hortensias au lavoir, remplacer les barres par des chaînes, enlever les plantations et engazonner.

Le conseil souhaite connaître la répartition des travaux entre la commune et l'association « Selommes au fil du temps ».

La commission s'est également réunie le 11 mars 2019 au plan d'eau pour le choix des jeux (2 balançoires au plan d'eau et à la résidence de la Haute Pierre). Un budget de 3 000 € est alloué pour cette action. Un devis d'Agorespace est proposé par la commission d'un montant de 2 670 €HT. Madame le Maire confirme la possibilité d'inscrire cet achat en investissement.

La commission Fêtes et Cérémonies s'est réunie le 11 mars 2019. Une mise au point des différentes manifestations de l'année a été faite.

La question du maintien du bal et de la buvette le soir du 13 juillet après le tir du feu d'artifice se pose au vu des complications rencontrées lors des années précédentes (bagarres...). Le comité des fêtes a confirmé leur souhait de ne plus s'occuper de la buvette, estimant que les membres ne sont pas en sécurité.

Il est évoqué de faire le bal au foyer. Philippe Bellanger précise qu'il serait compliqué de gérer deux lieux en parallèle. Lysiane Balan rappelle que les perturbateurs arrivent à la manifestation dans un état d'ébriété et qu'ils cherchent la bagarre par tous les moyens.

Jean-François Lhommeau demande s'il faut engager des vigiles pour sécuriser les lieux.

Madame le Maire demande l'avis au conseil sur l'arrêt du bal et de la buvette à compter de cette année.

Un tour de table est fait afin que chacun s'exprime.

Le conseil est d'avis d'arrêter le bal et la buvette, à la majorité (Philippe Bellanger, Claude Husson, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau, Michèle Tondereau, Cécile Meunier, Maxime Picaud, Étienne Lepage, Marie-José Groult, Martine Guitton, Maurice Bodin).

Isabelle Brillard et Pierre Collonnier souhaitent maintenir le bal, s'il le faut sans le bar.

Claude Husson et Marie-José Groult s'accordent à dire qu'il faut combler le début d'après-midi en proposant jeux familiaux, comme cela se réalise dans d'autres communes.

Jean-François Lhommeau propose de faire le bal le 14 juillet.

**Le conseil décide à la majorité :**

- **de ne pas organiser le bal (à moins qu'une autre association s'en charge**
- **de réfléchir à une autre formule pour le 13 juillet 2020.**

La gestion de la location du château de Pointfonds sera gérée dorénavant par Philippe Bellanger. Un agenda électronique sera créé.

- La parole est laissée à Joseph Limouzin.

**Bilan des travaux de réhabilitation de la Mairie :** la réception de la tranche 2 (bureaux) se fera le lundi 25 mars 2019. Le déménagement pourra se faire dans la continuité sans difficulté.

Les travaux de la cour se feront entre le 1<sup>er</sup> et le 19 avril 2019.

Le mur extérieur de la Mairie sera crépi par un enduit plein en conservant les pierres de taille, selon les consignes des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Les délais sont bien respectés.

**Bilan des logements communaux vacants :** deux logements sont libres au carrefour de la Libération. La salle de bains de celui du haut nécessite d'être refaite. Les parties communes n'étant pas nettoyées correctement, il est proposé que la commune se charge de faire le ménage et les frais seront répartis dans les charges des locataires.

**Bilan de la vente du 1 résidence de la Vallée :** Joseph Limouzin expose la proposition d'achat de Claire Dubois pour un montant de 63 000 € (déport de 3 mètres pour garer une voiture ...). Madame le Maire et Joseph Limouzin s'accordent à dire que, du fait de la continuité des toitures, le garage et la chaudière restent la propriété de la commune, que la chaufferie serait en servitude et que Claire Dubois continuerait à payer des charges.

Madame le Maire insiste sur le fait de bien border la vente avec le notaire.

Claude Husson demande s'il est envisageable de créer une nouvelle ouverture pour le grenier et un accès unique à la chaufferie. Joseph Limouzin répond que cela va engendrer des travaux coûteux.

Étienne Lepage demande à qui va appartenir le mur de clôture sur la parcelle que l'on va vendre. Madame le Maire précise que le notaire nous aidera à clarifier ce point.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la vente du logement au 1 résidence de la Vallée au prix de 63 000 € ainsi qu'à la parcelle de 3 m pour garer la voiture, mais souhaite conserver la propriété du garage du fait des toitures.

**Bilan de la maison médicale :** la CATV a validé les travaux d'accessibilité, mais nous n'avons aucune information sur la séparation des compteurs énergétiques à ce jour. Joseph Limouzin est chargé de les relancer.

- La parole est laissée à Philippe Bellanger.

**Vente de l'épaveuse :** ouverture des 5 enveloppes. La proposition retenue est celle de SARL Villepéan pour un montant de 2 000€. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des candidatures.

**Château de Pointfonds :** achat d'un insert. Philippe Bellanger présente les photos de l'insert qui est en vente. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'achat de cet insert pour l'installer au château de Pointfonds.

**Projet de revitalisation du centre bourg :** la réunion publique s'est tenue le jeudi 14 mars dernier. La présentation faite a été appréciée par les habitants présents.

Les travaux vont débuter le lundi 25 mars 2019 par la place de la Mairie. Une information sur les plans des travaux sera faite régulièrement vers les habitants via différents supports de communication (site internet, panneau d'affichage,) et réunions publiques. Philippe Bellanger et madame le Maire peuvent recueillir les questions des habitants et faire la liaison avec le maître d'œuvre le jour de la réunion de chantier.

La déviation poids lourds n'a pas été encore validée par le Conseil départemental.

Madame le Maire rappelle qu'il faut choisir des modèles de candélabres. Des modèles sont proposés. Le conseil Municipal doit se prononcer avant le lundi 25 mars. Philippe Bellanger précise qu'il faudra voir avec la commission Fêtes un modèle de candélabres pouvant avoir la connexion pour les guirlandes de Noël.

## 6) Questions diverses :

- Afin d'anticiper au mieux sur la prospection financière de la commune et étant donné que la Trésorerie de Vendôme ne peut nous fournir les informations financières sur les capacités de désendettement de la commune dans les délais impartis, madame le Maire propose d'engager un cabinet d'études. Elle souhaiterait avoir l'avis des membres du conseil. Le conseil municipal donne un avis favorable à **l'unanimité**.

À ce titre, afin de préparer la prochaine réunion de conseil municipal sur le budget communal, un document récapitulatif des années antérieures des recettes et des dépenses en section d'investissement et de fonctionnement est distribué.

- Une nouvelle association loi 1901, intitulé **Nordic Attitude 41**, a été créée par Marie-Laure Simonet et Laurent Chaussivert. Elle a pour but de faire découvrir la commune en proposant des balades en chiens de traîneaux.

- **Téléthon** : lecture du courrier de la commune de Périgny précisant que le conseil municipal a décidé de ne plus participer à l'organisation de cette manifestation annuelle.

- **Perche et Nature** : lecture du mail de remerciement lors de l'accueil de leur assemblée générale du 23 février dernier.

- **Informations diverses** : le tableau de permanence de la tenue du bureau de vote du 26 mai 2019 est à compléter par les conseillers. Madame le Maire précise que le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h et qu'il n'y a qu'un seul tour.

- Marie-José Groult transmet une information des assistantes maternelles. Ces dernières ont besoin d'une salle, sans la présence du Relais d'Assistants Maternelles (RAM). Lysiane Balan se questionne si le RAM est apprécié. Madame le Maire demande que l'on se renseigne sur ce point.

- Jean-François Lhommeau demande des explications sur la tarification du restaurant scolaire. Madame le Maire et Étienne Lepage expliquent le principe de l'annualisation des tarifs, des forfaits et déduction possible avec un justificatif d'absence de 2 jours consécutifs.

- Jean-François Lhommeau demande s'il y a un référent en Mairie pour les travaux faits à l'EHPAD car les ouvriers laissent leurs déchets sur le parking. Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas de référent mais se charge de prévenir la directrice de l'EHPAD de ces faits.

- Jean-François Lhommeau informe « d'un nid de poule » important sur la voirie rue de la Vallée. Philippe Bellanger explique que la réparation est prévue et qu'en attendant un plot sera mis pour la visibilité.

- Jean-François Lhommeau s'interroge sur la disparition de la buse à côté de l'abribus de Villarceau. Philippe Bellanger lui répond qu'elle est en nettoyage et qu'elle sera remise dans peu de temps.

- Joseph Limouzin informe qu'une construction importante a été réalisée sur la commune sans permis de construire. Madame le Maire confirme les faits et rappelle la nécessité de faire une note explicative des obligations en matière d'urbanisme. Philippe Bellanger précise qu'il est en train d'élaborer un article pour le prochain Selommois.

**Agenda dates à retenir :**

- 22/03 : accueil des nouveaux arrivants 19h30 au foyer communal (35 nouveaux foyers pour 2017-2018)
- 23/03 : formation défibrillateurs 10h à 12h dans la salle du bas du foyer communal
- 24/03 : marché à Selommès, place de la Mairie
- 29/03 : pot de départ d'Évelyne Dorison 19h au foyer communal
- 30/03 : soirée USS à 19h au foyer communal
- 06/04 : repas des cheveux blancs à 12h au foyer communal organisé par le comité des fêtes
- 26/05 : élections européennes 8h-18h

*La séance fut levée à 22 heures.*

**Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 8 avril 2019.**